

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de TIR SPORTIF ISSF
*ouvert aux personnes
en situation de handicap*
du 28 au 30 mars 2025
à RENNES (Ille-et-Vilaine)

N° 0049/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Jean-Yves CAHIER, CTSN Tir sportif - ☎ : 06.64.43.65.53 - ✉ : jycahier44@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement-technique du championnat national de Tir sportif ISSF diffusé sous le n° 0515/FCD/Activités/Sports du 09 septembre 2024.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Disciplines et catégories d'âge
- Annexe 6 : Imprimé certificat médical ou licence FCD avec mention « en compétition »



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de tir sportif ISSF de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule **du 28 au 30 mars 2025 à RENNES** (Ille-et-Vilaine).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue ouest de la FCD, avec le soutien du Club Sportif de la Garnison de Rennes (145-05-T).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir la licence de la FCD 2024/2025, au titre du club qu'ils représentent et de la licence FFTIR pour le tir aux armes à feu.

Le responsable de l'activité au sein des clubs s'assure que les participants détiennent un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition (29 mars 2025). La date du certificat médical téléchargé sur Eden.fftir.org doit donc être antérieure à la date de la compétition.

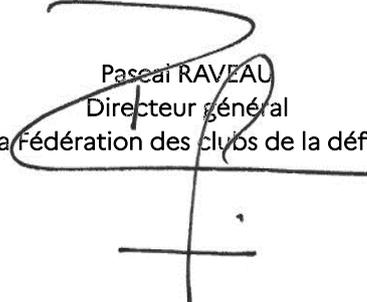
Si l'activité "Tir sportif" n'apparaît pas sur la licence FCD (pour les disciplines 10 m), le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du tir en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est obligatoire.

En cas de non-justification de ces documents, la participation au championnat est refusée.

Un duplicata de la licence FCD peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Tir sportif"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Tir sportif"/FCD
- Conseiller technique national "Handicap"/FCD
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD
 du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Ouest de la FCD 2, rue du Maréchal Galliéni 35100 RENNES ☎ : 02.23.35.20.30 ✉ : secretariat@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Président de la ligue</u> : Patrick BERTOZZI 📱 : 06.28.19.06.72 ☎ : 02.23.35.22.54 ✉ : president@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Vice-président en charge des activités</u> : Gérard HAUSE 📱 : 06.16.04.91.91 ✉ : gerard.hause@gmail.com</p>	<p>Club Sportif de la Garnison de Rennes (145/05/T) 62, boulevard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES ➤ <u>Président</u> : Benoît SAINT LOUBERT-BIE 📱 : 02.23.44.52.38 ✉ : secretariatcsgnr@orange.fr</p>
Conseiller technique sportif national Tir sportif de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Tir sportif de la ligue organisatrice (CTSR)
<p>Jean-Yves CAHIER 📱 : 06.64.43.65.53 ✉ : jycahier44@gmail.com</p>	<p>Pascal KERLAU 📱 : 06.08.90.82.18 ✉ : ctstir.lo@gmail.com</p>
Conseiller technique national Handicap de la FCD	Référent Handisport de la ligue organisatrice
<p>Jean-Olivier BRÉNIÈRE 📱 : 06.10.46.43.61 ✉ : jobreniere@orange.fr</p>	<p>Yves LE CLAINCHE 📱 : 06.73.66.40.92 ✉ : yves.leclainche@wanadoo.fr</p>

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le championnat national de Tir sportif ISSF se déroule sur les stands de tir de la société « La Du Guesclin » - 2, avenue des Gayeulles (à proximité de la patinoire Blizz) - 35700 Rennes.

Coordonnées GPS : 48.131378880090274, -1.651788377246944

Le programme est détaillé en annexe 4.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 28 mars jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 30 mars 2025.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu à « Espace de Grippé » - 1, route de la Valette - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ **le vendredi 28 mars de 16h00 à 20h00.**

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession (format numérique autorisé) et présenter :

- la licence FCD, saison 2024/2025,
- la licence France Judo, saison 2024/2025,
- pour chaque mineur, les autorisations parentales par le responsable du club (cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence).

3.3. Hébergement et alimentation

3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés aux hôtels suivants :

- IBIS Rennes Beaulieu - Rue du Taillis / Rue de Rennes - 35510 Cesson-Sévigné (21 participants),
- IBIS Rennes Cesson - 62, rue de la Rigourdière - 35510 Cesson-Sévigné (17 participants).

3.3.2. Alimentation

Les repas sont pris sur le site de la compétition et à la salle « Espace de Grippé » à Cesson-Sévigné.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.**

3.4. Tenues/Équipements

Les dispositions ISSF FFTir relatives :

- à la tenue des athlètes qui doit être exclusivement sportive avec, si possible, des marquages spécifiques au club et le règlement FFTir actuel,
- au contrôles des armes,
- au drapeau de sécurité,

sont rigoureusement appliquées.

3.5. Transport de l'armement

Le transport de l'armement doit se faire en conformité avec le code de la sécurité intérieure :

- mallette, verrou, munitions séparées,
- la fiche d'inscription au championnat national de tir FCD,
- pour les armes de catégorie B et C, licence FFTir.

3.6. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

Une tenue correcte est exigée (tenue de club ou tee-shirt de la FCD).

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD
du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

4.1. Catégories

Les tireurs sont classés dans quatre catégories uniques (seniors, hommes, dames, jeunes).

Il est à noter que, pour des raisons de sécurité et d'encadrement, les tireurs des écoles de tir ne peuvent pas participer à ce championnat.

Le sur-classement est interdit pour les tireurs des écoles de tir.

Il est possible d'accorder à un minime de dernière année un sur-classement, à condition d'avoir participé à une compétition FFTir en 25 m ou 50 m durant l'année précédente.

Le club présentant un minime (garçon ou fille) doit fournir la preuve de cette participation au CTSN au moins 30 jours avant la compétition.

4.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- du directeur de tir,
- du conseiller technique sportif national FCD,
- d'arbitres de la FFTir.

4.3. Classements

4.3.1. Individuels

Un même tireur ne peut concourir que dans deux disciplines au cours du même championnat.

Les disciplines concourues sont :

- Pistolet à air comprimé 10 m sur 60 plombs,
- Carabine à air comprimé 10 m sur 60 plombs,
- Pistolet (pistolet sport) 25 m - 22 LR uniquement,
- Carabine 60 balles couché 50 m - 22 LR uniquement.

Quatre classements individuels - tous tireurs (homme, dame, jeune (< 21 ans et scratch) - sont établis dans chaque discipline sans notion de catégorie d'âge.

Les jeunes tireurs, garçons ou filles, sont dans le même classement.

Un classement nécessite de disposer d'au moins 5 tireurs dans la catégorie (Dames et Jeunes).

Le premier de chaque classement, à condition d'avoir au moins 5 tireurs dans le classement considéré, est déclaré « Champion national FCD ».

Les tireurs appartenant aux collectifs nationaux (Réf. FFTir/gestion sportive/collectifs nationaux) au cours de la saison écoulée et/ou à venir, pour la discipline considérée, peuvent participer mais ne sont pas classés dans l'épreuve.

Ils peuvent concourir mais sont inscrits « hors classement ».

4.3.2. Par équipe

Un classement par équipe est établi dans chaque discipline à la condition d'avoir au moins 5 équipes au sein d'une même catégorie.

Les équipes sont composées par le club à l'inscription sans notion de sexe ou d'âge.

Une équipe est composée de deux tireurs.

Un club peut présenter deux équipes dans chaque discipline.

Un tireur ne peut pas être dans deux équipes dans la même discipline.

Les équipes peuvent être différentes dans chaque discipline.

Si un club a deux équipes sur le podium final, la deuxième équipe est déclassée de façon à laisser la place à un autre club.

En cas d'égalité, l'avantage est donné à l'équipe ayant le plus petit écart entre les résultats des deux tireurs.

4.3.3. Tireurs en situation de handicap

Un classement spécifique des sportifs en situation de handicap est établi (réf : RGS Vie nationale FFTir A.1.7.2.).

Un classement individuel est établi dans chaque discipline.

À ce jour, pour des raisons techniques, les quatre catégories, telles que définies ci-après, sont regroupées (cf. <http://www.handisport.org/les-29-sports/tir-sportif/>) :

- SH1 : tireurs pouvant porter leur arme sans aide extérieure,
- SH2 : tireurs ne pouvant supporter le poids de leur arme avec leur bras, utilisation d'une potence,
- SH3 : tireurs déficients visuels utilisant un système de visée sonore,
- SH4 : tireurs déficients auditifs.

Il n'y a pas de notion de participants minimum pour que le titre de « Champion national FCD » soit attribué.

4.3.4. Clubs

Le classement des clubs est établi sur la somme des points du meilleur représentant de chaque club dans chaque discipline. Les quatre disciplines sont prises en compte.

Un compétiteur participant à deux disciplines différentes ne peut pas représenter le club dans ces deux disciplines, son club doit définir à l'inscription la discipline première.

En cas d'égalité, l'avantage est donné au club ayant le moindre total des places additionnées des quatre tireurs pris en compte pour ce classement.

En cas de nouvelle égalité, le club vainqueur est celui qui a le plus faible écart entre les résultats des quatre tireurs pris en compte.

5. RÉCOMPENSES

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle.

Les clubs doivent se présenter, de préférence, en tenue aux couleurs du club ou, à défaut, aux couleurs de la FCD (tee-shirt) et au complet.

Toute absence non autorisée par le CTSN est considérée comme abandon de titre et des récompenses.

Toute absence non autorisée par le CTSN est considérée comme abandon de titre, de récompenses et de droit au remboursement des frais de déplacement.

5.1. Récompenses individuelles

- Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban aux 3 premiers de chaque discipline (tous tireurs hommes et dames),
- Médailles d'or, d'argent et de bronze pour le classement dames, à condition d'avoir au moins 3 compétitrices,
- Médailles d'or, d'argent et de bronze pour le classement jeune (garçons et filles),

5.2 Récompenses par équipes

- 1 coupe pour l'équipe + médailles d'or pour chaque membre (2) de l'équipe classée 1^{ère},
- 1 coupe pour l'équipe + médailles d'argent pour chaque membre (2) de l'équipe classée 2^{ème},
- 1 coupe pour l'équipe + médailles de bronze pour chaque membre (2) de l'équipe classée 3^{ème},

5.3. Récompenses collectives

- Une coupe ou trophée avec médailles d'or pour chaque membre de l'équipe classée 1^{ère},
- Une coupe ou trophée avec médaille d'argent pour chaque membre de l'équipe classée 2^{ème},
- Une coupe ou trophée avec médailles de bronze pour chaque membre de l'équipe classée 3^{ème}.

Le premier club reçoit également le trophée offert par la FCD.

Ce trophée est remis en chaque année. Le club ayant gagné ce trophée la saison précédente doit prendre ses dispositions pour qu'il soit présent à la remise des prix.

Nota : Si une catégorie comporte moins de 5 participants pour les hommes et moins de 3 participantes pour les femmes, aucune récompense n'est attribuée. Les Jeunes (- de 18 ans) et les personnes en situation de handicap ne sont pas concernés par cette restriction.

En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
 sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD
 du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 85 participants (75 compétiteurs et accompagnateurs + 10 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également être compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de car.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (de 14 à - 18 ans) ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support</u> (limité à 5) ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM) ✓ 50 € par compétiteur/accompagnateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 22 février 2025 minuit, terme de rigueur. • Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2024-2025. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.
FORFAIT ACCOMPAGNEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de - 18 ans <u>uniquement</u>) • le chauffeur de car (militaire ou civil) • le CTSN • les organisateurs (<u>limités à 10</u>) ✓ 50 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u> 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2024/2025 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 185 € par accompagnateur non officiel	Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions. Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (de 14 à - 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Adulte club support
✓ Compétiteur Jeune (de 14 à - 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune club support
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de -18 ans <u>uniquement</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accompagnateur PSHPM
✓ Chauffeur de car (militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil)</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Tir sportif (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur (<u>limités à 10</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accompagnateur non off. hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

6.2. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Cf. article 1 de l'annexe 4 du règlement technique rappelé en référence.

6.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence.

ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

➤ Vendredi 28 mars 2025

- ✓ de 16h00 à 20h00 : - Accueil à l'Espace de Grippé - 1, route de la Valette - 35510 Cesson-Sévigné
 - Contrôle des licences FCD et FFTir
 - Remise du dossier d'accueil
 - Contrôle des armes et autorisations parentales
 - Remise des dossards
 - Prise des chambres

- ✓ à partir de 19h30 : - Dîner à l'Espace de Grippé - 1, route de la Valette - 35510 Cesson-Sévigné

➤ Samedi 29 mars 2025

- ✓ 07h00 : - Petit-déjeuner dans les hôtels
- ✓ 07h30 : - Ouverture du stand de tir « La Du Guesclin »
- ✓ 08h45 : - Début des compétitions
- ✓ de 11h00 à 13h00 : - Déjeuner au stand de tir « La Du Guesclin »
- ✓ 13h30 : - Reprise des compétitions
- ✓ 16h30 : - Fin des compétitions
- ✓ 18h30 : - Proclamation des résultats et remise des récompenses à l'Espace de Grippé
 - Cocktail
- ✓ 20h00 : - Dîner à l'Espace de Grippé

➤ Dimanche 30 mars 2025

- ✓ 07h00 : - Petit-déjeuner dans les hôtels
- ✓ 09h00 : - Libération des chambres

ANNEXE 5 DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'ÂGE

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

1. DISCIPLINES CONCOURUES

Les disciplines concourues lors de ce championnat sont :

- Pistolet à air comprimé 10 m,
- Carabine à air comprimé 10 m,
- Pistolet combiné sport 25 m,
- Carabine couchée 50 m.

Pour les épreuves à air comprimé, les épreuves sont concourues sur 60 plombs, aussi bien pour les hommes que pour les dames et les jeunes.

2. CATÉGORIES D'ÂGE

L'ensemble des tireurs (hommes et dames) est classé dans la même catégorie sans distinction d'âge.

Il est à noter que, pour des raisons de sécurité et d'encadrement, les tireurs des écoles de tir ne peuvent pas participer à ce championnat.

Le sur-classement est interdit pour les tireurs des écoles de tir.

Il est possible d'accorder à un tireur minime de dernière année un sur-classement, à condition d'avoir participé à une compétition FFTir en 25 m ou 50 m durant l'année précédente.

Le club présentant un minime (garçon ou fille) doit fournir la preuve de cette participation au CTSN au moins 30 jours avant la compétition.

ANNEXE 6
CERTIFICAT MÉDICAL 2024
(de moins d'un an au 29 mars 2025)

CHAMPIONNAT NATIONAL de TIR SPORTIF ISSF de la FCD
du 28 au 30 mars 2025 à Rennes (35)

NOTA : la licence FCD est acceptée avec l'annotation « en compétition »

Je soussigné.....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné M/Mme ⁽¹⁾.....

.....

Né(e) le :..... et n'avoit pas constaté, ce jour, de signes cliniques apparents contre-
indiquant la pratique du **tir en compétition**.

Certificat établi à la demande de l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Cachet et signature du médecin obligatoires

(1) Rayer les mentions inutiles